

DEC141995DR17

Décision portant nomination de Caroline Guillon-Coste aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

Vu la décision DEC141690INSB du 03 juillet 2014 portant cessation de fonctions de Martine Hausberger et nomination d'Alban Lemasson aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6552 intitulée Ethologie animale et humaine ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 27 janvier 2014 ;

Considérant que Caroline Guillon-Coste a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire, du 06 au 08 novembre 2013 et du 25 au 27 novembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Caroline Guillon-Coste, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6552 intitulée Ethologie animale et humaine, à compter du 01 janvier 2014.

Caroline Guillon-Coste exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Caroline Guillon-Coste est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 août 2014

Le directeur de l'unité

Alban LEMASSON

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Clarisse DAVID

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy CATHELINÉAU